

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### PROGRAMME DE CREATION DE MAGASINS POUR LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS HALIEUTIQUES CONGELÉS

Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime (SECPM), dans le cadre du plan d'action relatif à « la dynamisation du marché local et l'incitation de la consommation des produits de la mer par tous les marocains » programmé dans sa feuille de route 2025-2027, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection de projets de création de magasins pour la commercialisation des produits halieutiques congelés.

Le programme consiste à sélectionner des projets, portés par les opérateurs privés nationaux, pour la création de magasins pour la commercialisation au détail des produits halieutiques congelés en vue de renforcer l'infrastructure de commercialisation à travers les différentes régions du Royaume.

Cet AMI est destiné aux candidats potentiels notamment les opérateurs actifs dans la pêche, le mareyage, la congélation, la distribution et /ou la commercialisation des produits halieutiques.

Les projets sélectionnés bénéficieront, à travers la signature de conventions de partenariat, d'un appui financier du SECPM.

A cet effet, le Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime (SECPM) invite les opérateurs du secteur et les candidats intéressés par ce programme à consulter le site web : [www.mpm.gov.ma](http://www.mpm.gov.ma) pour télécharger les documents relatifs à l'AMI.

Les candidats intéressés doivent déposer leur dossier de candidature complet au siège du Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime (Quartier Administratif, Haut Agdal, Rabat) et ce, au plus tard, le 29/06/2026 à 16 heures.

**NB :** *Tout dossier de candidature incomplet ou déposé après le délai susmentionné ne sera pas pris en compte et ne permettra pas la participation à l'AMI.*